



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction Générale des Etudes Technologiques

Décision de création du Comité pour la qualité de l'ISET de Ksar Héllal

Le Directeur Général des Etudes Technologiques,

- Vu la Loi n° 2008- 19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur,
- Vu le Décret 2008–2716 du 4 aout 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement,
- Vu le procès-verbal de la réunion du conseil scientifique et technologique de l'ISET de Ksar Héllal en date du 16-02-2021

DECIDE

Article 1 : Il est créé au sein de l'ISET de Ksar Héllal , pour une période de 3 ans, un *Comité pour la qualité*, ci-après désigné «Comité» et ce conformément à l'article 29 de la loi n°2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur.

Chapitre I – ORGANISATION DU COMITE

Article 2 : Le comité est rattaché au directeur de l'ISET et est doté d'un secrétariat permanent. Le secrétaire général de l'ISET est chargé du secrétariat du comité. Il établit les procès-verbaux.

Article 3 : Le comité est composé d'un responsable et des membres, représentant l'ensemble des composantes de structures pédagogiques, administratives, estudiantines de l'ISET et les représentants de l'environnement socio-économique, choisis selon leurs profil, disponibilité et engagement.

La liste nominative de la composition du comité, validée par du conseil scientifique et technologique, est annexée à la présente décision

Article 4 : Le comité établit son règlement intérieur et un programme d'actions annuel inspiré de la politique assurance qualité de la DGET. Le comité peut se réunir autant de fois que nécessaire, en session extraordinaire, à la demande du RAQ, ou à la demande des deux tiers de ses membres, quand les circonstances l'exigent.

Article 5 : Chaque réunion est sanctionnée par la rédaction d'un procès-verbal, conformément à l'article 2, qui sera adressé par le RAQ au directeur de l'établissement et à tous les membres du comité.

Article 6 : La politique d'assurance qualité et le programme d'actions annuel sont affichés au niveau de l'ISET et sont hébergés sur son site web pour assurer la visibilité des activités du comité et ce après accord du directeur de l'établissement.

Chapitre II – MISSIONS DU COMITE

Article 7 : Le comité constitue l'interface entre L'ISET et le comité pour la qualité de la DGET ainsi qu'avec les organismes nationaux et internationaux d'évaluation.

Article 8 : Le comité assure le suivi de la mise en œuvre du programme assurance qualité prédéfini par la DGET en vue de l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation, de recherche et du fonctionnement institutionnel.

Article 9 : Le comité organise des actions d'information sur sa mission et des programmes de sensibilisation sur les résultats attendus de l'implémentation de l'assurance qualité au niveau de l'ISET.

Article 10 : Le comité pilote les démarches qualité d'évaluation interne dans les domaines de la gouvernance, la formation, la recherche et la vie estudiantine, et soutient le développement des bonnes pratiques dans ces domaines. A cet effet, le comité prépare les procédures et élabore les fiches et documents nécessaires.

Article 11 : Le comité assure la préparation, la mise en œuvre et le suivi des actions d'autoévaluation au niveau de l'ISET.

Article 12 : Le comité participe à la rédaction des rapports annuels d'autoévaluation.

Article 13 : Le comité pilote les actions de formation continue de ses membres dans le domaine de l'assurance qualité.

Article 14 : Le comité concourt à la capitalisation et la pérennisation des expériences de l'ISET en matière de pratique de l'assurance qualité et contribue aux actions locales, régionales, nationales ou internationales dans ce domaine.

Article 15 : Le comité favorise la communication en interne et en externe et déploie tout l'effort pour participer aux différentes manifestations dans le domaine de l'assurance qualité.

Article 16 : Le comité assure une veille dans le domaine de l'assurance qualité et réunit les documents émis par les différents organismes nationaux et internationaux ayant trait au domaine.

Article 17 : Le RAQ anime les activités du comité. Il veille à la coordination entre les différents membres du comité et entre celui-ci et les responsables des services de l'ISET, afin de permettre au dit comité d'assurer sa mission dans les meilleures conditions.

Article 18 : Le RAQ est le vis-à-vis de l'ISET auprès du comité pour la qualité de la DGET.

Article 19 : Le RAQ participe à la rédaction des rapports d'évaluation. Il s'assure de la validation, la diffusion et l'archivage de ces rapports avec le concours des structures et organes concernés de l'ISET.

Article 20 : Le RAQ met à la disposition des évaluateurs externes les informations et facilités utiles pour l'accomplissement de leur mission.

Chapitre III – DISPOSITIONS FINALES

Article 21 : Le Secrétaire général de l'ISET est chargé de mettre à la disposition du comité et du RAQ les moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions. Il veille, en particulier, à rendre disponible les dispositifs indispensables aux actions d'évaluation.

Article 22 : Toute modification sur la structure du comité sera entérinée par un avenant portant sur la liste nominative.

Tunis, le ... 27 MAI 2021



*Signature du Directeur Général
des Etudes Technologiques*

Signature
Directeur Général
des Etudes Technologiques

Tahar KHIR

Annexe : Liste nominative

Membres du Comité pour la qualité de l'ISET de Ksar Héllal

Nom et Prénom	Composition	Qualité	Grade/Fonction
Mehdi CHEHATA	Responsable Assurance Qualité (RAQ)	Président	Maitre technologue/Directeur
Amira CHRAGUA	Rapporteur	Membre	Secrétaire général
Najla BOUSSAÏD	Enseignant représentant le département Génie mécanique	Membre	Technologue
Lassaad GHALI	Enseignant représentant le département Génie textile	Membre	Maitre-assistant
Chedlia MHEDHBI	Enseignant représentant le département Génie des procédés	Membre	Technologue
Boudour BZEOUICH	Enseignant représentant le département Economie gestion	Membre	Technologue
-----	Représentant des étudiants	Membre	-----
Ahmed ABDELWAHED	Représentant du cadre administratif	Membre	Conservateur bibliothèque /Chargé des stages
Ala BOUGHATTASS	Représentant des techniciens	Membre	Tech. Principal. info /Chargé de la scolarité
Abdelkader BELHAJ	Représentant des ouvriers	Membre	Ouvrier Cat 10/ Chargé des ouvriers
Iness SAÏDANE	Partenaire de la société civile	Membre	Jeu. Chambre. économ. Indus. JCI
Jalel ZAYATI	Partenaire économique	Membre	Chef d'entreprise / chargé du tissus industriel

Ksar Héllal, le :

09 MAR. 2021

Signature du Directeur de l'ISET ...

Directeur
Mehdi CHEHATA

